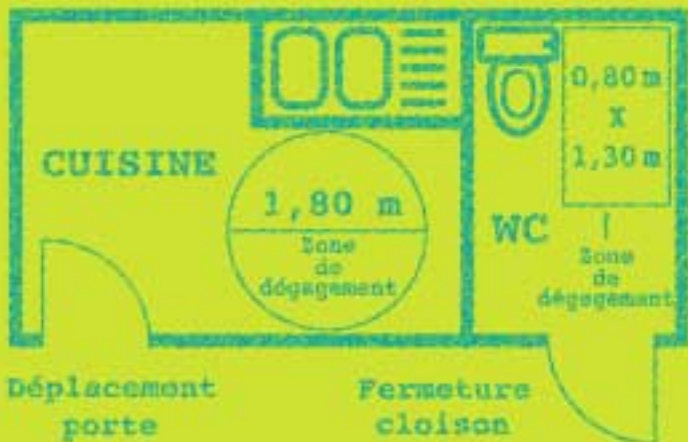


# L'adaptation du logement aux personnes handicapées



AIDES FINANCIÈRES

CONSEILS...



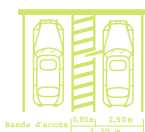
Un des membres de votre famille est et vous désirez faire réaliser des travaux d'accès ou des travaux d'accessibilité ou d'adaptation de

## Principaux travaux d'adaptation et d'accessibilité (liste non limitative)

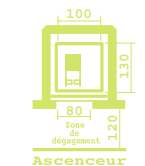
### Accessibilité de l'immeuble



**Cheminement extérieur** : élargissement du cheminement et du portail d'entrée, construction d'une rampe pour doubler ou remplacer un emmarchement ; aménagement des bateaux pour franchir les trottoirs ; suppression de murs, murets, de portes ou portails, de marches, seuils, ou de tout autre obstacle ; amélioration du revêtement de sol ; installation de mains courantes.



Aménagement d'une place de parking.



**Parties communes à l'intérieur de l'immeuble** : élargissement de la porte d'entrée et des portes des parties communes, des couloirs ; construction d'une rampe ; suppression de cloisons, de portes, de marches, seuils, ressauts ou d'autres obstacles ; amélioration du revêtement de sol ; installation de mains courantes, d'un ascenseur ou d'autres appareils permettant le transport de personnes handicapées (monte-malades, plate-forme ou appareil élévateur) ; modification des boîtes aux lettres.

### Accessibilité et adaptation du logement



Élargissement des portes donnant sur l'extérieur, des portes intérieures ; construction d'une rampe ; suppression de marches, de seuils et de ressauts ; suppression de murs, cloisons et placards ; modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (cuisine, W-C, bains) ; amélioration des revêtements de sol ; installation de mains courantes, barres d'appui, poignées de rappel de portes ; modification des systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz ; modification des volets et fenêtres.



amille est handicapé  
voux d'accessibilité de votre immeuble d'habitation  
laptation de votre logement.

Vous êtes	Vous pouvez bénéficier de l'aide financière suivante
Locataire du secteur privé	→ Aide de L'ANAH Aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
Locataire du secteur social	→ PALULOS Votre bailleur peut demander à bénéficier de la PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale)
Propriétaire occupant	→ PAH Prime à l'amélioration de l'habitat
Propriétaire bailleur	→ Aide de L'ANAH Aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
Propriétaire ou locataire	→ Aide de L'ALGI → Crédit d'impôt → Participation des employeurs à l'effort de construction (1% logement)

## Une réponse à chaque question...

Vous souhaitez bénéficier d'un prêt à taux zéro pour acquérir un logement adapté.

### Conditions d'octroi

- Pas de condition de primo-accédant
- Sous condition de ressources

### Où vous adresser ?

- **Votre agence bancaire**

Vous recherchez un logement adapté ou facilement adaptable.

### Où vous adresser ?

- **Association pour le logement des grands infirmes (ALGI)** - 11 rue Saint Florentin 75008 Paris  
Tél : 01 42 96 45 42 - Fax : 01 42 96 45 96
- **Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)\***

Vous avez besoin de conseils pour la réalisation de travaux d'adaptation de votre domicile (nature, coût, faisabilité...).

### Où vous adresser ?

- **PACT ARIM** de votre département
- **ALGI** - 11 rue Saint Florentin - 75008 Paris  
Tél : 01 42 96 45 42 - Fax : 01 42 96 45 96
- **Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)\***
- **Centre d'informations et de conseils sur les aides techniques (CICAT)**
- **Associations :**  
**Association des paralysés de France (APF)**  
**Association française contre les myopathies (AFM)...**

\* Se renseigner au 01 42 02 65 95 pour obtenir la liste des ADIL

Vous souhaitez faire installer un ascenseur ou un appareil assimilé dans votre logement.

### Types d'appareils

- **Appareil élévateur vertical\***, comportant une plate-forme aménagée en vue du transport d'une personne en fauteuil roulant, avec ou sans accompagnateur.
- **Elévateur à déplacement incliné\*** spécialement conçu pour le déplacement d'une personne handicapée, accompagnée ou non.

### Type d'aides

Application d'un taux de TVA réduit à 5,5% pour l'installation de matériels. Les autres travaux d'adaptation sont assujettis à la TVA au taux de 5,5% si l'immeuble a au moins 2 ans.

Acquisition d'un appareil élévateur vertical ou à déplacement incliné cumulable avec la réduction d'impôt.

### Où vous adresser ?

- Centre des impôts

\*Conforme aux dispositions de l'arrêté du 15/06/98 sur les caractéristiques des ascenseurs et matériels assimilés spécialement conçus pour les personnes handicapées soumis au taux réduit de TVA.

# Les Aides Financières

Prime à l'amélioration  
de l'habitat (PAH)

PAH

## **Bénéficiaires**

*Propriétaire occupant sous conditions de ressources.*

## **Conditions d'octroi**

Le taux de la prime est de 50% maximum du montant des travaux d'accessibilité et d'adaptation dans la limite d'une dépense subventionnable de 40 000 F par logement, sans condition d'ancienneté du logement.

Cette prime spécifique peut sous certaines conditions, se cumuler avec la PAH de droit commun destinée à l'amélioration de la sécurité, de la salubrité et de l'équipement du logement.

## **Où vous adresser ?**

- Direction départementale de l'Équipement

## Aide de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

### **Bénéficiaires**

# ANAH

*Propriétaire bailleur ou locataire d'un logement privé achevé depuis plus de 15 ans et soumis à la contribution annuelle sur les revenus retirés de la location (ex-TADB).*

### Conditions d'octroi

Subvention de 70% maximum du coût des travaux d'accessibilité et d'adaptation dans la limite d'un plafond de travaux de 40 000 F.

Aide cumulable pour le propriétaire-bailleur uniquement avec une autre subvention de l'ANAH pour les travaux d'amélioration.

### Où vous adresser ?

- Délégation départementale de l'ANAH
- Direction départementale de l'Équipement

## Crédit d'impôt sur le revenu pour les installations d'ascenseur

### **Bénéficiaires**

# ALGI

*Tout statut d'occupation*

*Condition d'ancienneté du logement : 2 ans.*

### Conditions d'octroi

Crédit d'impôt de 15% appliqué au montant de l'équipement dans la limite d'un plafond et sous déduction des primes et aides apportées aux contribuables.

### Où vous adresser ?

- Centre des impôts

## Participation des employeurs à l'effort de construction (1% logement)

### **Bénéficiaires**

*Personnes physiques (propriétaires ou locataires) handicapées.*



### **Conditions d'octroi**

Subvention ou prêt par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.

Financement d'un montant maximum de 160 000 F, dans la limite de 50% du coût des travaux d'accessibilité et d'adaptation. Après avis d'un des organismes suivants :

- Association française contre les myopathies (AFM)
- Association pour le logement des grands infirmes (ALGI)
- Association des paralyés de France (APF)
- Centre national pour la promotion sociale des aveugles (CNPSA)
- Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs (UNISDA)
- Centre d'informations et de conseils sur les aides techniques (CICAT)
- PACT-ARIM

Possibilité de cumul avec d'autres aides financières.

### **Où vous adresser ?**

- Organismes collecteurs (CIL ou CCI) (liste sur le site [www.uesl.fr](http://www.uesl.fr))
- Organismes mentionnés ci-dessus
- Si vous êtes salarié d'une entreprise privée employant plus de 10 personnes :
  - Direction du personnel
  - Comité d'entreprise



## Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS)

### **Bénéficiaires**

*les organismes HLM, les sociétés d'économie mixte, les collectivités locales peuvent bénéficier d'une aide pour la réalisation de travaux dans l'immeuble ou le logement d'un locataire (PALULOS individuelle).*

### **Conditions d'octroi**

Possibilité de cumul avec d'autres aides financières qui ne sont pas octroyées par l'Etat.

Passation d'une convention définie entre l'Etat et l'organisme.

*(art. L-351-2 § 3 du code de la construction et de l'habitation)*

### **Types d'aides**

#### **Subvention**

Le taux de la prime est au plus égal à 10% du montant des travaux d'accessibilité et d'adaptation dans la limite d'une dépense subventionnable de 85 000 F par logement, avec possibilité de dérogation du Préfet au plafond des travaux.

#### **Prêt de la Caisse des dépôts et consignations**

Durée : de 10 à 15 ans.

Taux de 3,55% révisable.

Quotité de prêt : environ 50%.

#### **Aide fiscale**

Application d'un taux de TVA réduit à 5,5%.

### **Où vous adresser ?**

- Organisme propriétaire ou gestionnaire du logement
- Direction départementale de l'Équipement



# Pour savoir plus...

La DDE (Direction départementale  
de l'Équipement)

L'ADIL (Agence départementale  
pour l'information sur le logement)  
Les ADIL sont agréées par L'ANIL (Agence  
Nationale pour l'Information sur le  
Logement) et conventionnées par le minist-  
ère chargé du Logement. Pour obtenir leurs  
coordonnées :

**Tél : 01 42 02 65 95**

Site internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

Ministère de l'Équipement,  
des Transports et du logement  
Direction Générale de l'Urbanisme,  
de l'Habitat et de la Construction  
La Grande Arche - Paroi sud  
92055 La Défense cedex

**Tél : 01 40 81 21 22**

Site internet :

[www.logement.equipement.gouv.fr](http://www.logement.equipement.gouv.fr)

Minitel 3615 INFOLOGEMENT

(1,29 F la minute au 1<sup>er</sup> janvier 2000) ou 01 40 81 80 00

Ce dépliant ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Équipement,  
des Transports  
et du Logement

Décembre 2000